

# LA MOBILITÉ: 1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE

## Le choix d'un voeu sur APB

Pour rappel, lorsque vous choisissez un voeu dans Admission Post-BAC, cela fait référence à **une formation** (Bts, Licence...) **+ un établissement déterminé**. Vous devez donc cibler votre recherche de voeu en tenant compte de la ville de l'établissement.

## Privilégiez les villes de votre entourage proche:

Si vous disposez de proches en métropole ou dans les autres DOM, renseignez-vous sur le lieu précis de leur domicile afin de vous aider dans vos recherches de voeux de formation. Pensez à vérifier les distances qui séparent la ville de l'établissement de votre voeu et celle de votre entourage en questionnant vos proches ou en utilisant des sites internet pouvant calculer la distance entre les villes.

## Privilégiez les académies partenaires:

Depuis de nombreuses années afin d'aider les étudiants mahorais, ont été créés des postes de médiateur dans aujourd'hui 11 académies de métropole et dans une académie d'outre-mer.

Le Médiateur social académique, fonction créée par le Conseil Départemental de Mayotte, a pour mission d'apporter une aide significative sur les plans administratif et matériel aux jeunes concernés, afin de leur permettre de se consacrer essentiellement à la réussite de leurs études.

Ils effectuent notamment :

- la mise à jour des dossiers administratifs des étudiants,
- une aide à la recherche de logement,
- un appui aux équipes éducatives,
- des conseils et du soutien auprès des jeunes...

Voici leurs coordonnées:

### BORDEAUX

sandrine.grange@ac-bordeaux.fr  
Tél : 05 40 54 71 60

### CLERMONT-FERRAND

mediateur.mayotte@ac-clermont.fr  
Tél : 04 73 99 33 65

### LIMOGES

talmidhi.nizari@ac-limoges.fr  
Tél : 05 55 11 40 52

### LYON

darouche.hilali-bacar@ac-lyon.fr  
Tél : 04 78 79 52 80 (poste 255)

### MONTPELLIER

mediateur-mayotte@ac-montpellier.fr  
Tél : 04 67 91 52 35

### NANCY-METZ

touhoufati.kamardine@ac-nancy-metz.fr  
Tél : 03 83 86 27 57

### NANTES

anne.godel@wanadoo.fr  
Tél : 06 30 80 24 72

### POITIERS

boura.maoulida@ac-poitiers.fr  
Tél : 05 16 52 63 85

### RENNES

marianne.gourden@ac-rennes.fr  
Tél : 02 97 25 35 40

### TOULOUSE

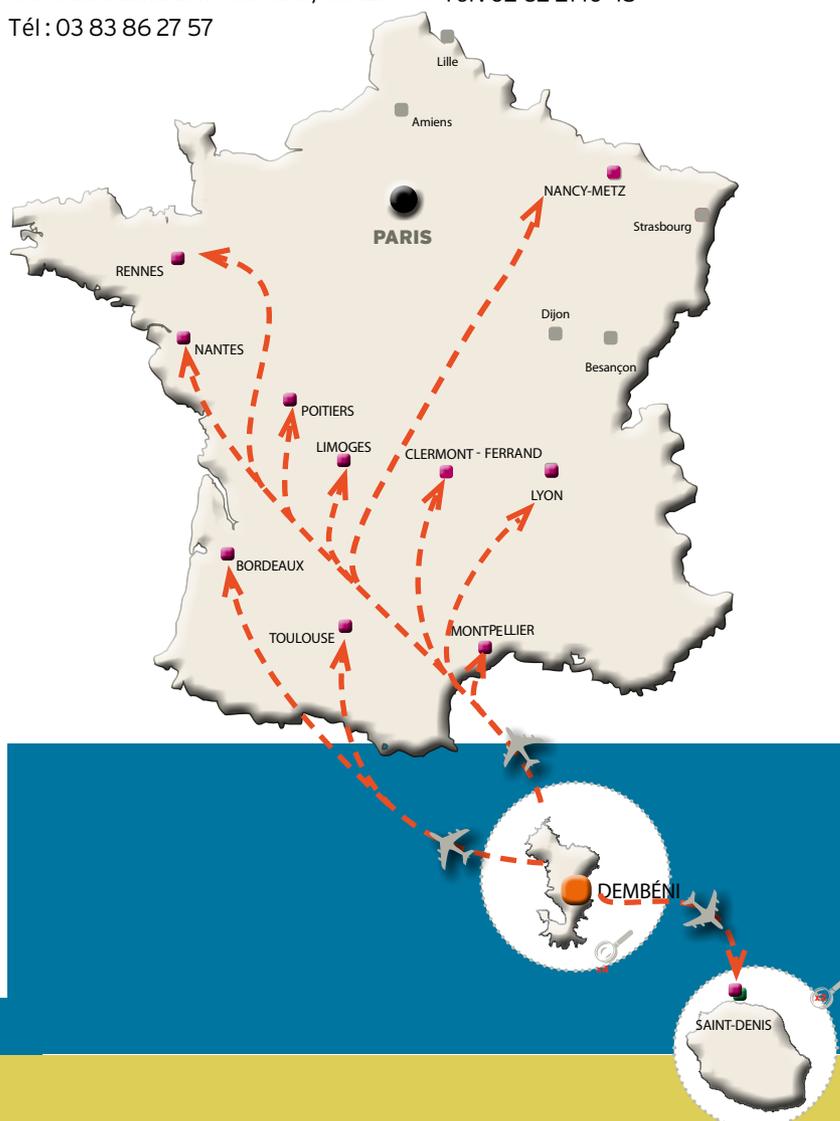
helene.paillat@ac-toulouse.fr  
Tél : 05 61 17 82 99

### Antenne PARIS

nguelledasu@outlook.fr  
Tel : 01 55 03 03 03

### LA RÉUNION

Délégation de Mayotte  
Tél : 02 62 21 10 45



## De Mayotte En Métropole



### La notion de distance en métropole:

La France métropolitaine est 1 416 fois plus grande que notre île Mayotte.

Au sein d'une même académie, deux villes peuvent être très éloignées. Par exemple, les villes de Bordeaux et Pau font toutes deux parties de l'académie de Bordeaux. Il y a entre ces 2 villes une distance de plus de 200 kms. Par comparaison, reprenez que la distance entre Mtsamboro et Bouéni est inférieure à 70 kms. Il y a donc 3 fois plus de distance entre Bordeaux et Pau qu'entre Mtsamboro et Bouéni à Mayotte.

Regardez les cartes, si vous parcourez 10 fois la route entre Mtsamboro et Bouéni, cela représentera le minimum de distance qui sépare Paris de Marseille.

Cette étendue crée des disparités entre régions. Par exemple: le climat; il peut être différent d'une région à une autre.

### Renseignez-vous sur les villes ou les régions:

Faites des recherches sur les villes et les régions qui vous intéressent. Vous pouvez consulter les sites internet des mairies ou des régions. Visitez également les sites internet des académies choisies.

Vous pouvez également vous rapprocher des associations d'étudiants mahorais en métropole. Il en existe de nombreuses qui pourront vous renseigner sur la région ou autre.

Consultez le site facebook de l'Association Caribou Maoré ou encore le portail de l'étudiant mahorais:

[www.letudiantmahorais.fr](http://www.letudiantmahorais.fr)

### INFO +

Des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et des Services Universitaires d'Information et d'Orientation (SUIO) sont à votre disposition dans toute la France.

Consultez le site de l'ONISEP afin de connaître le plus proche de chez vous : <http://geolocalisation.onisep.fr/>.

# LA MOBILITÉ: 2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE

## Le Passeport Mobilité Études (PME) LADOM



### Ce dispositif ouvre droit à une prise en charge :

- D'un acheminement aller vers le lieu d'étude de l'étudiant par année universitaire ou scolaire
- D'un acheminement retour vers le DOM de résidence de l'étudiant par année universitaire ou scolaire

### Le montant de l'aide est fixé à :

- 100% du coût du titre de transport aérien si vous êtes étudiant boursier ou élève lycéen relevant du second cycle de l'enseignement secondaire.
- 50% dans les autres situations d'éligibilité.

Ouvert à tous les étudiants (y compris étrangers) résidents habituels de Mayotte, âgé de 26 ans au plus à la date du 1er octobre de l'année de la demande, sous certaines conditions : *S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en métropole ou dans un autre DOM, et dans une filière qui n'existe pas à Mayotte ou qui y est saturée.*

**L'étudiant devra fournir un justificatif de sa pré-inscription pour la formation (ex : fiche récapitulative de vœux APB, courrier d'acceptation par un établissement etc.)**

### Procédure :

Demande à faire au 1er trimestre, sur : <https://mobilite.ladom.fr> du 01 février au 30 avril 2017.

**Seuls les dossiers complets seront instruits.**

LADOM de MAYOTTE  
Place du marché  
97 600 Mamoudzou  
L'accueil public se fait du lundi au jeudi de 8h00 à 11h30.

Contact par email : [mayotte.pme@ladom.fr](mailto:mayotte.pme@ladom.fr)  
ou par téléphone au 0269 61 51 28.

## Complément de bourses DPSU

### Les aides de la collectivité

La Direction des Politiques Scolaires et Universitaires (DPSU, anciennement DASU) propose aux élèves boursiers des aides complémentaires pour la poursuite d'études hors Mayotte sous certaines conditions :

- être français
- être boursier national
- justifier la résidence de l'un des parents à Mayotte depuis 1993
- avoir le baccalauréat
- avoir une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

**La constitution des dossiers se fera du : 15 janvier au 31 mai 2017 sur <http://aidesdasu.cg976.fr>**

DPSU  
Tél : 0269 64 93 00  
Fax : 0269 61 46 40

### INFO +

Les académies partenaires: page 30.



## J'ai un souci...

### L'assistant(e) de service social

Pour des soucis ou des renseignements complémentaires sur les procédures administratives, rencontrez l'assistant(e) de service social de votre établissement.

Parlez-en à votre professeur principal.

## Je souhaite avoir les aides (LADOM, DPSU). Donc, sur APB je dois:

Pour rappel, pour bénéficier de ces aides, il faut:

« (...) S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en métropole ou dans un autre DOM, et dans une filière qui n'existe pas à Mayotte ou qui y est saturée. (...) »

### Vous êtes concerné(e) dans APB si:

- « (...) dans une filière qui n'existe pas à Mayotte » : Vous allez saisir un vœu (formation + établissement) proposant une formation qui n'existe pas à Mayotte. Par exemple, un vœu de Licence de Sociologie ou de BTS Tourisme. Ces 2 formations n'existent pas à Mayotte. **Dans votre APB, classez vos vœux selon une seule règle: votre préférence.**

- « (...) dans une filière qui y est saturée » : cela signifie que vous allez saisir un vœu de formation en métropole ou dans un autre DOM qui existe aussi à Mayotte. Par exemple, la Licence d'AES ou le BTS Banque.

Dans ce dernier cas, si vous souhaitez être éligible aux aides, dès que vous saisissez un tel vœu, vous devez également **saisir le vœu proposant la même formation de Mayotte et le classer au rang supérieur.**

Pour vous aider, lisez attentivement les exemples ci-dessous de 2 élèves de terminales:

#### **Soilihati, terminale ES**

Soilihati aimerait, après son BAC ES, aller en Licence de Sociologie. À Toulouse, de nombreuses personnes de sa famille y vivent, elle aimerait donc continuer ses études là-bas. Elle est aussi intéressée par la Licence de géographie mais moins. Elle décide de demander aussi cette licence de géographie même si ce n'est pas sa préférence.

Le classement de ses vœux sur APB sera:

- **vœu 1 : Licence de Sociologie à Toulouse**
- vœu 2 : Licence de Géographie à Dombéni (Mayotte)
- vœu 3 : Licence de Géographie à Toulouse (Métropole)

Soilihati a classé son vœu de Licence de géographie à **Mayotte** juste avant (**au rang supérieur**) son vœu de Licence de géographie à Toulouse. Elle respecte la règle demandée pour être éligible aux aides.

Attention, elle respecte bien entendu sa préférence qui est la licence de sociologie et l'a bien classé devant ses autres vœux.

#### **Hassan, terminale STMG**

Hassan souhaiterait continuer après son BAC STMG en BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI ou en BTS Assistant(e) de Manager à Mayotte. Sa préférence se porte tout de même plus sur le BTS Assistant(e) de Manager. Comme il a bien conscience que **la sélection du BTS est difficile**, il choisit aussi de demander les **mêmes formations en métropole après s'être renseigné sur la région**, celle de Clermont-Ferrand.

Le classement de ses vœux sur APB sera:

- **vœu 1 : BTS Assistant(e) de manager au lycée Younoussa Bamana (Mayotte)**
- vœu 2 : BTS Assistant(e) de manager dans un lycée de Clermont-Ferrand (Métropole)
- vœu 3 : BTS Assistant(e) de gestion PME/PMI au lycée Younoussa Bamana (Mayotte)
- vœu 4 : BTS Assistant(e) de gestion PME/PMI au lycée du Nord (Mayotte)
- vœu 5 : BTS Assistant(e) de gestion PME/PMI dans un lycée de Clermont-Ferrand (Métropole)

Hassan respecte sa **préférence** de formation en classant prioritairement ses vœux de BTS Assistant(e) de Manager par rapport à ceux de BTS Assistant(e) de Gestion.

Hassan augmente ses chances d'être admis en BTS en demandant aussi en métropole. Il classe donc ses vœux à Mayotte avant ceux (**rang supérieur**) de Clermont-Ferrand **pour chaque BTS demandé**; cela lui permettra d'être éligible aux aides s'il n'est pas admis à Mayotte.

# LA MOBILITÉ: 3<sup>ÈME</sup> ÉTAPE

## Anticipez votre voyage et soyez prévoyant(e)!

### Dans vos bagages:

#### Les documents à emporter:

Attention, il s'agit d'une liste non exhaustive :

- Bulletins scolaires des classes de première et terminale
- Copie des diplômes et relevés de notes au baccalauréat
- Avis d'imposition des parents
- Carte d'identité à jour
- Livret de vaccination à jour
- Attestation de sécurité sociale
- Relevé d'identité bancaire ou postal

#### Si vous envisagez un logement hors cité universitaire (logements privés) :

Un garant ou cautionnaire (adulte qui se porte caution et s'engage à payer vos dettes si vous ne payez pas votre loyer) vous sera demandé ainsi qu'une caution (équivalente à 1 ou 2 mois de loyer). La caution vous sera restituée s'il n'y a pas eu de dégradation dans le logement, d'où l'importance d'un état des lieux minutieux lors de votre entrée dans le logement.

Une assurance est obligatoire pour votre logement.

Renseignez-vous pour les charges : électricité, charges locatives, l'eau, le chauffage, le gaz, etc. . Elles ne sont pas forcément incluses dans le loyer.

En louant un appartement, vous devrez payer une fois par an la taxe d'habitation.

Pensez à amener avec vous les documents suivants (liste non exhaustive) :

- Copie de la carte d'identité de votre garant
- Copie de trois bulletins de salaire récents du garant
- Un chèque (pour la caution)

#### POUR INFO :

Il existe la Clé (Caution Locative Etudiante), gérée par les Crous. Il s'agit d'une garantie qui permet aux étudiants sans garant de faciliter leur accès à un logement (dispositif disponible dans toutes les académies).

Consultez également la page 18 de ce guide: « La vie étudiante ».

#### Autres:

- Prévoir des chaussures fermées, un pull ou un blouson, des draps, un nécessaire de toilette, etc.
- Constituez-vous un carnet d'adresses : famille, amis, administration, établissement, etc.
- Prenez des souvenirs avec vous: des photos, des livres...des objets sentimentaux qui pourraient vous aider en cas de besoin.

### À l'aéroport:

À votre arrivée, vous devez récupérer vos bagages. N'hésitez pas à demander de l'aide aux autres passagers ou aux passants.

De nombreuses pancartes sont là aussi pour vous orienter.

Anticipez votre départ de l'aéroport de métropole vers votre destination finale :

Prenez-vous le train ? Un bus ? Quelqu'un peut-il vous récupérer ?

Si vous prenez le train, renseignez-vous sur les démarches.

Par exemple, vous devez composer votre billet de train avant d'y monter, si ce n'est pas déjà fait. Un train est constitué de plusieurs voitures. Sur votre billet est indiqué le numéro de votre voiture et votre numéro de siège dans votre voiture. Etc...

Anticipez chaque étape de votre voyage.

Il peut être long.

N'hésitez pas à demander de l'aide autour de vous.



## Se déplacer

La métropole est très grande.

Il y a de nombreuses routes et autoroutes.

### Sur la route

Pour vous déplacer, plusieurs moyens de transport existent :

- Bus (renseignez-vous auprès de la gare routière)
- Train ([www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com))
- Covoiturage (de nombreux sites existent sur internet).

Des cartes de réduction des transports en commun sont proposées aux étudiants.

#### ATTENTION :

Les taxis peuvent être chers et circulent principalement en ville.

L'auto-stop n'est pas autant pratiqué qu'à Mayotte.

## Jobs étudiants



[www.cidj.com/offres-de-job](http://www.cidj.com/offres-de-job)

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Site du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

Site du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Demander les journaux locaux!

## Conseils pratiques

Eviter d'avoir trop d'argent liquide sur vous. On paie souvent soit avec la carte bancaire, soit avec un chèque.

Ne jamais faire un chèque sans provision, cela peut provoquer de graves ennuis avec la banque.

Ne pas avoir son numéro de carte bancaire, ni son code sur soi. Ne les communiquez à personne. Mémorisez votre code.

Ne pas arriver en retard en rendez-vous administratif ou en cours.

### Ne vous isolez surtout pas !

Loin de votre famille, vous pourrez vous sentir seul(e). Des associations existent pour vous écouter :

• SOS Amitié : [www.sos-amitie.com/telephone](http://www.sos-amitie.com/telephone) ou sur facebook.

• La fédération des Associations Mahoraises de métropole : [www.famm-asso.org/associations](http://www.famm-asso.org/associations) ou sur facebook .

• L'Association Caribou Maoré sur facebook ou le portail de l'étudiant mahorais: [www.letudiantmahorais.fr](http://www.letudiantmahorais.fr)



Pour vos démarches personnelles et/ou en cas de difficultés:

Des personnes sont là pour vous aider dans votre établissement qui dispose d'un service médico-social (infirmiers, assistants de service social...).

Renseignez-vous auprès du service de scolarité.

**BON ENVOL !  
M'SAFARA MWÉMA.  
N'DZIA DJÉMA !**